

**Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal**

Direction Générale des Services
Nos réf. : BC – 2008 / 071
Objet : Conseil Municipal
Dossier suivi par : Brigitte CANTAIS
Tél. : 02.35.14.30.15

Mont-Saint-Aignan, le 21 mars 2008

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le

Jeudi 27 mars 2008 à 20 h 30
à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal,

Je vous adresse, ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Chers Collègues**, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Léautey
Maire de Mont-Saint-Aignan

Conseil Municipal du 27 mars 2008 à 20 h 30

Ordre du Jour

N° 2008 - 068 - Communauté de l'Agglomération Rouennaise – Élection des délégués.

N° 2008 - 069 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des plateaux Nord de Rouen (Coplanord) - Élection des délégués.

N° 2008 - 070 - Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Bois l'Archevêque et du Bois des Dames – Élection des délégués.

N° 2008 - 071 - Syndicat Intercommunal d'électrification Rurale de la Région de Roumare et de la Forêt Verte - Élection des délégués.

N° 2008 - 072 - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de la banlieue de Rouen - Élection des délégués.

N° 2008 - 073 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Détermination de la représentation du Conseil Municipal et élection de ses membres.

N° 2008 - 074 - Commission d'Appels d'Offres - Commission de délégation de service public - Élection des membres.

N° 2008 - 075 - Commissions municipales - Élection des membres.

N° 2008 - 076 - Gestion Municipale – Délégation d'attributions au Maire.

Signature des conventions Ville/Associations – Informations sur les conventions ratifiées.

Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2005-103 du 03 mai 2005.

Questions diverses.

Synthèse des délibérations

N° 2008 - 068 - Communauté de l'Agglomération Rouennaise – Élection des délégués

Comme vous le savez, la ville de Mont-Saint-Aignan est membre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et elle est représentée, conformément aux statuts de cet établissement public de coopération intercommunale, par **5 délégués titulaires**. Il est, en effet, prévu, que les communes membres désignent un délégué par tranche de 5 000 habitants (la population, résultant du dernier recensement, à Mont-Saint-Aignan est de 21 265 habitants).

Conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Le conseil de la Communauté doit se réunir le jeudi 3 avril 2008, ce qui justifie une désignation rapide par le Conseil Municipal.

N° 2008 – 069 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des plateaux Nord de Rouen (Coplanord) - Élection des délégués

La Ville participe depuis plusieurs années au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Plateaux Nord de Rouen – Coplanord – dont les statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 29 septembre 1993. Ce syndicat intercommunal regroupe désormais les villes de Bihorel, Bois-Guillaume, Isneauville et Mont-Saint-Aignan puisque les communes de Fontaine sous Préaux et Saint Martin du Vivier se sont retirées.

L'article 2 des statuts stipule que dans le but de coordonner l'action des différentes communes et valoriser l'espace géographique concerné, le syndicat a pour objet d'organiser l'entrée Nord de l'agglomération par une adhésion commune à un concept urbanistique de qualité tenant compte de l'environnement et des sites naturels.

Il convient donc que la ville élise ses délégués au Comité de Coplanord, tel que prévu à l'article 6 des statuts, à savoir **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

N° 2008 - 070 - Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Bois l'Archevêque et du Bois des Dames – Élection des délégués

Ce syndicat a pour objet l'aménagement et l'entretien des deux massifs boisés soumis au régime forestier et dénommés "le Bois l'Archevêque", dont le Département de Seine-Maritime est propriétaire, et "le Bois des Dames" propriété de la commune de Notre-Dame-de-Bondeville, en vue de permettre leur ouverture aux habitants des trois communes (Mont-Saint-Aignan, Déville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville), ainsi qu'à l'ensemble de ceux de l'agglomération.

Son Siège est fixé à l'Hôtel de Ville de Mont-Saint-Aignan. Il est administré par un Comité composé de délégués élus par les communes et par le Conseil Général (2 pour chacune des communes et 6 délégués du Conseil Général). En outre le CROUS et l'INSA participent aux réunions de ce syndicat par la présence d'un représentant chacun.

Il conviendra donc que vous élisiez les **deux représentants** de la ville de Mont-Saint-Aignan.

N° 2008 - 071 - Syndicat Intercommunal d'électrification Rurale de la Région de Roumare et de la Forêt Verte - Élection des délégués

La Ville participe à ce syndicat avec les communes de Houppeville, Montigny, Pissy-Poville, Roumare, Saint-Jean du Cardonnay et la Vaupalière.

Son objet consiste en :

- L'exercice du pouvoir concédant pour les services publics de l'électricité et du gaz, qu'il confie au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime auquel il adhère,
- La perception de la taxe sur les fournitures d'électricité sous faible et moyenne puissance, qu'il partage avec le Syndicat Départemental,
- La maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz,
- L'étude et la réalisation de travaux afférents à la distribution du gaz.

Son comité est composé de **deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant** que vous aurez à élire.

N° 2008 - 072 - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de la banlieue de Rouen - Élection des délégués

La Ville adhère, depuis de nombreuses années, à ce syndicat intercommunal qui regroupe 23 communes de l'agglomération et dont le siège social est à Petit-Couronne.

Il a pour objet :

- L'exercice en commun des droits, pour les collectivités territoriales, relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique.
- La représentation des communes à chaque fois que celles-ci doivent être représentées ou consultées,
- L'octroi à Électricité de France, de la concession pour la distribution publique de l'énergie électrique sur le territoire des communes,

Le comité est constitué par **un délégué titulaire et un délégué suppléant** que vous aurez à désigner.

N° 2008 – 073 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Détermination de la représentation du Conseil Municipal et élection de ses membres.

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration, composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs compétences par le Maire.

Présidé par le maire, il se compose au maximum de :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire.

Conformément au décret N° 95-562 du 6 mai 1995, modifié notamment par le décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et repris dans les articles L.123-6 et R123-7 à R123-15 notamment, le nombre total de membres, lors du précédent mandat, était de 12, soit 6 élus par le Conseil Municipal et 6 désignés par le Maire.

Parmi les membres que le maire sera amené à désigner, au moins quatre personnes sont issues des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations familiales (désignées par l'UDAF).

Le nombre retenu lors du précédent mandat municipal paraît être un nombre suffisant pour mener une action efficace.

Il vous appartiendra donc de déterminer le nombre et d'élire les représentants du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

N° 2008 – 074 - Commission d'Appels d'Offres - Commission de délégation de service public - Élection des membres.

La loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a redéfini la composition de la commission d'appel d'offres. Dans les

communes de plus de 3500 habitants, la commission est formée **du maire président** ou de son représentant et de **5 conseillers municipaux élus** à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des **5 titulaires et des 5 suppléants** a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En outre, il est proposé d'accepter que la Commission d'Appel d'Offres reçoive la compétence de la Commission de délégation de service public.

Conformément à l'article 23 du Code des Marchés Publics et à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont également invités à participer à la Commission d'appel d'offres et à la Commission de délégation de service public avec voix consultative :

- M. le Trésorier Principal de Déville-Lès-Rouen ;
- Un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;
- Le Directeur Général des Services de la Ville et le Directeur du service municipal concerné en raison de leurs compétences ;
- Des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Il convient de procéder à cette élection.

N° 2008 - 075 - Commissions municipales - Élection des membres.

L'article L 2121-22 prévoit que "le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres".

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle avec un minimum de un titulaire et un suppléant.

Il est proposé de regrouper les attributions dévolues aux Adjoints en quatre commissions :

- Commission Ville Durable (Urbanisme – Environnement – Espaces verts – Aménagement)
- Commission Ville Solidaires (Petite Enfance – Éducation – Jeunesse – Aînés)
- Commission Ville à Vivre (Sports – Culture – Nouvelle technologies – Prévention – Sécurité)
- Commission Finances et Développement Économique

Vous trouverez ci-jointe, la composition des quatre commissions qui vous est proposée.

N° 2008 – 076 - Gestion Municipale – Délégation d'attributions au Maire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L 2122-22, la possibilité, pour le Conseil Municipal, de déléguer au maire pendant la durée de son

mandat, un certain nombre d'attributions dont vous trouverez, ci-joint, l'énumération en 20 points.

Afin de permettre le fonctionnement régulier de l'activité municipale pendant la période estivale et entre les séances du Conseil Municipal, il vous est proposé d'accorder cette délégation. Il est également précisé que le maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette délégation. Vous trouverez ci-jointe, la liste précise des délégations.

En cas d'empêchement du maire, pour quelque raison que ce soit, y compris les congés annuels, cette délégation serait transférée au premier adjoint de la Ville.

Signature des conventions Ville/Associations – Informations sur les conventions ratifiées.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juin 2002, les conventions avec les associations suivantes ont été signées :

- Scène Nationale Petit-Quevilly / Mont-Saint-Aignan signée le 3 mars 2008.

Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2005-103 du 03 mai 2005.

N° 2008.034 – Marché passé selon la procédure adoptée.

Aménagement des abords du bâtiment de la Direction des sports.

Lot n° 1 : Voirie : SNTTP Agence Gagneraud construction rue du Professeur Charles Nicolle – BP 36 - 76141 Petit-Quevilly : 43997,48 € T.T.C.

N° 2008.035 - Marché passé selon la procédure adoptée.

Travaux de réfection – SAFFRAY SN – 76730 Bacqueville en caux

Lot n° 1 : accès au bâtiment du centre de loisirs : 27 708,16 € T.T.C.

Lot n° 2 : Voir du cimetière : 7 588,86 € T.T.C.

N° 2008.036 – Recrutement de Thomas BACENETTI en qualité de surveillant des entrées et sorties des écoles du 1^{er} février au 3 juillet 2008.

CENTRE DE VACANCES DU 9 AU 16 FÉVRIER 2008

N° 2008.037 - Recrutement de Jennifer BOURGEOIS en qualité de Directrice.

N° 2008.038 - Recrutement de Amélie BATAILLE en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.039 - Recrutement de Alexandre TOUTAIN en qualité d'Animateur diplômé.

CLSH DU 11 AU 22 FÉVRIER 2008

N° 2008.040 - Recrutement de Virginie BISSON en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.041 - Recrutement de Caroline COSTES en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.042 - Recrutement de Emeline DEBOOS en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.043 - Recrutement de Frédéric DUBOURG en qualité d'Animateur diplômé.

N° 2008.044 - Recrutement de Jérémy FOSSE en qualité d'Animateur diplômé.

N° 2008.045 - Recrutement de François LANGLET en qualité d'Animateur diplômé.

N° 2008.046 - Recrutement de Anne LE PERSONNIC en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.047 - Recrutement de Marguerite LEFEVRE en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.048 - Recrutement de Philippe MORRAIN en qualité d'Animateur stagiaire.

N° 2008.049 - Recrutement de Alexis MOUSSION en qualité d'Animateur diplômé.

N° 2008.050 - Recrutement de Simon PICAVET en qualité d'Animateur diplômé.

N° 2008.051 - Recrutement de Alexandra OLIVEIRI en qualité d'Animatrice diplômée.

N° 2008.052 - Recrutement de Christophe RENAULT en qualité d'animateur de l'Atelier d'expression et d'écriture du 19/01/2008 au 18/01/2009.

N° 2008.053 – Marché passé selon la procédure adaptée.

Prestations d'entretien de vitres dans les bâtiments communaux.

Lot n° 1 : Bâtiment administratifs et autres bâtiments.

A.N.P. Industrie Services – 76160 Saint Aubin Épinay : 4 220,92 € par an, renouvelable deux fois.

Lot n° 2 : Bâtiment scolaires et autres bâtiments.

Pro-Impec – 76650 Petit couronne : 1 547,19 € par an, renouvelable deux fois.

N° 2008.054 - Marché passé selon la procédure adaptée.

Acquisition d'une nacelle et de sa remorque de transport pour les infrastructures sportive de la ville de Mont-Saint-Aignan – CIM MANUT 76150 La Vaupalière : 20 930,00 € T.T.C.

N° 2008.055 - Marché passé selon la procédure adaptée.

Programme d'éclairage public 2007.

SAS DÉSORMEAUX 76123 Grand-Quevilly : 16 825,57 € T.T.C.

N° 2008.056 - Recrutement de Emmanuelle BOUCHET en qualité d'animatrice de l'Atelier artistique du 03/10/2007 au 28/05/2008.

N° 2008.057 - Jérémy FOSSE en qualité de vacataire pour la distribution des publications municipales à compter du 19/02/2008.

N° 2008.058 - Marché passé selon la procédure adaptée.

Installation de jeux extérieurs :

Lot n° 1 – Centre de loisirs – SAS LUDOPARC 92737 Nanterre : 13 213,71 € T.T.C.

Lot n° 2 – Parc du Village – SA RAYNAUD 14102 Lisieux : 7 541,98 € T.T.C.

N° 2008.059 - Marché passé selon la procédure adaptée.

Vérification périodique des installations de gaz, d'électricité, ascenseurs et appareils de levage – BUREAU VERITAS 76235 Bois Guillaume : 11 762,66 € T.T.C. par renouvelable trois fois.

ANIMATEURS DU TEMPS DE L'ENFANT DU 03/03/2008 AU 31/05/2008

N° 2008.060 - Recrutement de Hugo LANE en qualité de 3 mars 2008.

N° 2008.061 - Recrutement de Mathieu LEGROS en qualité de 3 mars 2008.

N° 2008.062 - Marché passé selon la procédure adaptée.

Prestation de pneumatiques neufs pour les véhicules.

Marché à bons de commandes valable un an et renouvelable trois fois.

SAS PNEUS NOR PROFIL ANSSELIN 76100 Rouen :

Montants annuels : minimum : 2 000 € T.T.C. - maximum : 10 000 € T.T.C. par an

Questions diverses.